

Allemagne
France
Luxembourg

LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

OBSTACLES À LA MOBILITÉ POUR LE MÉTIER DE LABORANTIN(E)

DÉFINITION

Le technicien d'analyses médicales travaille essentiellement dans le domaine médical. Il procède, sur prescription, à des examens du sang, des urines ou des tissus pour des recherches de virus, de bactéries, de mycoses, de glucose ou de cholestérol (prises de sang, tubage, sondage). Il transmet les résultats au responsable du laboratoire, qui se charge de les interpréter, et réalise les comptes rendus.

Pour effectuer les analyses, il utilise des machines électroniques toujours plus perfectionnées. Il s'occupe de la mise au point et de l'utilisation des appareils employés dans le travail de laboratoire.

Il peut exercer au sein d'un hôpital, un cabinet médical, un laboratoire médical ou pharmaceutique, ou dans un centre de don du sang. Il peut aussi travailler dans un institut de recherches médical ou un service d'hygiène.

D'autres secteurs sont également accessibles, tels que le domaine alimentaire et environnemental (bactériologie), ou l'industrie (pharmaceutique ou cosmétique).



Le métier de laborantin est une profession réglementée du secteur de la santé en Allemagne, en France et au Luxembourg. La reconnaissance des diplômes entre dans le cadre de la directive 2005/36/CE relative aux qualifications professionnelles, mais reste néanmoins une démarche individuelle et complexe.

Le métier exercé au sein des laboratoires d'analyses médicales connaît d'importantes mutations. Il est axé progressivement sur la supervision du fonctionnement d'automates, gérés par des logiciels complexes du fait de la fusion en unités spécialisées.

C'est pourquoi la dénomination de laborantin est remplacée par le titre de technicien d'analyses médicales, tenu de s'adapter aux technologies innovantes.

PROFIL PROFESSIONNEL DIFFÉRENT EN FRANCE ET AU LUXEMBOURG

LUXEMBOURG :

Champ de responsabilités vaste au Luxembourg.

Le technicien d'analyses médicales semble avoir un champ de responsabilités assez vaste au Luxembourg : il surveille et dirige le travail des assistants techniques médicaux de laboratoire (ATML), accepte puis valide les résultats. Il assiste le chef de service dans l'exécution des divers travaux et procède lui-même aux travaux analytiques du laboratoire.

Il participe à la mise en place et la validation de nouvelles technologies et est un acteur essentiel dans la mise en place et la bonne marche des systèmes de qualité des laboratoires.

FRANCE :

Le laborantin peut avoir un profil polyvalent en France.

Le technicien en analyses biomédicales peut avoir un profil polyvalent dans les laboratoires privés en France : préparation des instruments et des substances à utiliser, réalisation des analyses. Les comptes rendus des résultats et le secrétariat (accueil des patients, prise de rendez-vous) font partie de ses tâches. L'entretien et la vérification du matériel (manuel ou automatisé, selon le type d'analyses) lui incombent aussi.

Le champ des responsabilités dépend néanmoins du lieu d'activité. Les hôpitaux publics permettent parfois aux laborantins d'assurer un suivi thérapeutique en relation avec le malade et l'équipe soignante, et d'intervenir sur des recherches ou des examens très spécialisés.

Tout comme au Luxembourg, le laborantin est confronté à une automatisation grandissante avec une augmentation et une diversification des analyses. L'entretien et la vérification du matériel deviennent toujours plus complexes et prennent une place toujours plus importante.



DISPARITÉ ET COMPLEXITÉ DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE FORMATION

LUXEMBOURG :

La formation de laborantin n'est pas organisée au Luxembourg.

Les résidents luxembourgeois effectuent leur formation dans les pays voisins. Avant de commencer leurs études à l'étranger, ils doivent en aviser le Ministre de la santé publique, en indiquant l'école choisie.

Obligation de posséder le diplôme d'Etat luxembourgeois de laborantin après 3 années d'études dans un pays voisin.

CONDITIONS POUR PASSER L'EXAMEN

L'exercice de la profession au Luxembourg est conditionné par la possession du **diplôme d'Etat luxembourgeois de laborantin**, accessible par le biais d'un examen.

Pour être admis à l'examen pour le diplôme d'Etat, tout candidat, même luxembourgeois, doit présenter une **demande d'admission**, dans laquelle il atteste de sa formation : être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ou d'un diplôme luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent et avoir fait des études de laborantin de 3 années au moins dans une école agréée.

De ces 3 années d'études, une année doit avoir été consacrée à un stage à plein temps dans un laboratoire d'analyses médicales agréé. La dernière année de stage à temps plein peut être effectuée au Luxembourg.

L'examen est organisé par le ministère de la Santé publique. Le jury d'examen, au vu du dossier, décide de l'admission du candidat à l'examen. La session d'examen est organisée une fois par an (en automne). L'examen comporte des épreuves écrites, pratiques et orales

FRANCE :

Multiplicité des formations, au niveau bac + 2 ou bac + 3.

DIPLÔME Technicien en analyses biomédicales

De nombreux diplômes en formation initiale permettent d'exercer le métier de technicien en analyses biomédicales. On compte au moins 8 diplômes, la plupart à bac + 2 et quelques uns à bac + 3. Une réingénierie des diplômes est actuellement en cours d'élaboration afin d'harmoniser les contenus des formations, probablement au niveau bac + 3, et de réduire le nombre de diplômes.

FORMATIONS

Niveau bac + 2 : BTS (option analyses de biologie médicale, ou bioanalyses et contrôles, biotechnologie, analyses agricoles biologiques et biotechnologiques), ou **DUT** (filière génie biologique option analyses biologiques et biochimiques, ou études scientifiques et techniques).

Autres formations : **assistant de laboratoire biochimie-biologie** délivré par l'Ecole supérieure de biologie-biochimie-biotechnologie (ESTBB), différents titres de technicien supérieur de laboratoire. Le BTS comprend entre 12 et 14 semaines de stage.

CONDITION D'ADMISSION Bac scientifique ou bac sciences et technologie de laboratoire (STL)

Niveau bac + 3

DIPLÔME Diplôme d'État de Technicien d'Analyses Biomédicales (DETAB)

Le diplôme se prépare dans des instituts de formation de techniciens en analyses biomédicales (IFTAB).

CONDITIONS D'ADMISSION admission sur concours très sélectif.

ALLEMAGNE :

La formation n'est pas universitaire.

DIPLÔME Medizinisch-technischer Laboratoriumsassistent

La formation professionnelle, réglementée au niveau du Bund, s'effectue dans des écoles professionnelles (Berufsfachschulen) et mène au diplôme d'Etat. Elle se déroule sur 3 années et comprend une partie théorique et une partie pratique (stage de 6 mois à l'hôpital ou dans un laboratoire).

CONDITIONS D'ADMISSION Formation scolaire de 10 années : mittlerer Bildungsabschluss, Realschulabschluss ou Hauptschulabschluss suivi d'une formation qui complète à 10 années (formation professionnelle de 2 ans).

ADMISSION Sur dossier et entretien.



DIFFICULTÉ DE RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

LUXEMBOURG :

L'autorisation d'exercice est soumise à la reconnaissance du diplôme étranger et à l'obtention du diplôme d'Etat.

La reconnaissance des diplômes étrangers (obtenus dans un pays de l'Union Européenne) entre dans le cadre de la loi du 19 juin 2009, transposition de la directive européenne 2005/36/CE.

Le Ministère de l'Education Nationale est chargé de l'examen des diplômes étrangers. Il peut exiger du demandeur qu'il accomplisse un stage d'adaptation pendant trois ans au maximum ou se soumette à une épreuve d'aptitude dans un des cas suivants :

- lorsque la durée de la formation dont le demandeur fait état est inférieure d'au moins un an à celle requise au Grand-Duché de Luxembourg.
- lorsque la formation qu'il a reçue porte sur des matières substantiellement différentes de celles couvertes par le titre de formation requis au Grand-Duché de Luxembourg.

Le choix entre l'**épreuve d'aptitude** et le **stage d'adaptation** appartient au candidat.

Après obtention de la reconnaissance du diplôme, le candidat est tenu de se soumettre à l'examen pour obtention du diplôme d'Etat luxembourgeois.

FRANCE :

Reconnaissance du diplôme à l'étranger : seul le diplôme d'Etat de technicien d'analyses biomédicales (DETAB) bénéficie d'une reconnaissance complète à l'étranger.

Le Diplôme d'État de Technicien d'Analyses Biomédicales (DETAB), diplôme de niveau bac + 3, est reconnu au niveau européen.

Les diplômes de niveau bac + 2 sont plus difficilement reconnus à l'étranger, surtout pour des candidats sans expérience professionnelle. Il est recommandé de compléter la formation par une licence professionnelle.

Reconnaissance des diplômes étrangers (obtenus dans un pays de l'Union Européenne) :
Comparaison des formations par les Directions régionales de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale.

Les ressortissants communautaires, titulaires de diplômes délivrés à l'issue d'une formation d'enseignement supérieur de 2 ans et conduisant dans leur pays d'origine à la profession de technicien de laboratoire, peuvent solliciter une reconnaissance de leur qualification. Des mesures de compensation peuvent être demandées, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

Par ailleurs le certificat de capacité de prélèvement est obligatoire pour effectuer les prélèvements sanguins (pour les personnes ayant un diplôme français également).

Du fait de l'automatisation grandissante, le marché du travail est devenu difficile dans ce secteur en France, hormis pour les diplômés du Diplôme d'Etat de Technicien d'Analyses Biomédicales (DETAB).

ALLEMAGNE :

Reconnaissance des diplômes étrangers (obtenus dans un pays de l'Union Européenne) : soumise à la comparaison des diplômes.

La reconnaissance des diplômes s'effectue dans le Land où le candidat souhaite s'installer. En Sarre, le Landesamt für Soziales, Zentralstelle für Gesundheitsberufe à Sarrebruck est chargé de la comparaison de la formation donnant accès à la profession dans l'Etat d'origine avec le diplôme allemand correspondant. L'expérience professionnelle, si elle est supérieure à 3 ans, est prise en compte. Lorsque des différences substantielles apparaissent dans le contenu de la formation, ou si la durée de celle-ci est inférieure d'au moins un an à la formation en Allemagne, une épreuve d'aptitude ou un stage d'adaptation de 3 ans maximum (au choix) sont requis.

Le dossier de demande, s'il n'est pas en langue allemande, **doit être traduit** par un traducteur agréé.



www.frontalierslorraine.eu

Le site ressource du travail frontalier

Dépôt légal

ISBN : 978-2-919467-24-2

EAN : 9782919467242

Mai 2014

